**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Le Canton lève l'interdiction de faire du feu en forêt, mais maintient son appel à la prudence

Les précipitations survenues ces derniers jours permettent à l'Etat de Vaud de lever l'interdiction totale de faire du feu en forêt prononcée à la fin du mois de juillet. En raison du déficit de précipitations de cet été, la prudence reste de mise pour tout feu en plein air.

Les pluies de ces derniers jours et la baisse des températures ont réduit le risque d'incendie de forêt dans le canton de Vaud. Le danger reste néanmoins marqué. Il est désormais fixé à 3 sur une échelle comportant cinq niveaux. Une grande prudence doit donc être encore observée sur l'ensemble du territoire cantonal.

Respect des consignes de sécurité

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) rappelle que la loi forestière cantonale tolère les feux en forêt uniquement aux endroits équipés, comme les places de pique-nique aménagées et les places à feux situées à proximité des refuges forestiers. Le DTE recommande d'utiliser des foyers fixes et de ne pas faire de feu à même le sol. Dans tous les cas, les feux doivent être tenus sous contrôle et complètement éteints avant de quitter les lieux. En cas de fort vent ou de rafales, il convient de s'abstenir de tout feu en plein air. Enfin, les usagers sont tenus de respecter les éventuelles interdictions de faire du feu édictées par les communes en fonction des conditions locales.

Pour les professionnels

Les feux nécessaires pour l'exploitation des forêts, à l'exemple de l'incinération des rémanents des coupes de bois touché par le bostryche, sont par ailleurs à nouveau possibles dans le cadre des autorisations délivrées par le service des forêts.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 août 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l’environnement, info.incendies-foret(at)vd.ch

LIEN(S)

Le portail forêt du site internet de l’Etat renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.